

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0497**

commune (s) :

objet : Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008**Décision n° B-2008-0497**

objet :	Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature du marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprise important constitué de 2 730 postes de travail (2 700 PC, 30 stations Unix), 520 imprimantes bureautiques et multi-fonctions printer (MFP) en réseau, 150 imprimantes bureautiques locales, 30 traceurs en réseau, 150 serveurs Unix et X 86.

Ce lot comprend les serveurs d'applications et les serveurs de données permettant l'hébergement des applications bureautiques comme le partage de fichiers, la messagerie ou l'intranet communautaire et l'hébergement des applications métiers comme la gestion des permis de construire, la coordination des travaux de voirie ou les systèmes d'information géographique pour l'ensemble des directions de la Communauté urbaine. Ce lot concerne également l'acquisition des systèmes de stockage et de sauvegarde des données, tous les logiciels de supervision, d'exploitation et les systèmes de bases de données.

Un marché à bons de commande d'une durée ferme de deux ans a été passé pour assurer ces prestations d'acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés.

S'achevant en mai 2009, il est nécessaire dès à présent de lancer une nouvelle consultation pour la réalisation du même type de prestations.

Ce marché serait attribué séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire et ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum sur la période ferme de deux ans de 500 000 € HT (598 000 € TTC) et un engagement de commande maximum sur la période ferme de deux ans de 2 000 000 € HT (2 392 000 € TTC).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations.

Elles pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Parallèlement à la présente demande d'autorisation de signature de ce marché (lot n° 2), un autre marché (lot n° 1) relatif à l'acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés fait l'objet d'une demande d'autorisation de signature au conseil du 15 décembre 2008.

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, ayant pour objet l'acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés pour un montant minimum global de 500 000 € HT (598 000 € TTC) et pour un montant maximum global de 2 000 000 € HT (2 392 000 € TTC) sur la période ferme de deux ans, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - section d'investissement - comptes 205 100 et 218 300 - fonction 20 - et sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercice 2009 - comptes 2 205 200 et 2 218 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.